

Numéro de dossier : 24220_A0057_10272 Numéro de contrôle: VENTE_A0057_140608		Commune : Lacropte
	RAPPORT DE VISITE VERIFICATION DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)	Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Cette fiche est établie en fonction des éléments portés à la connaissance du technicien au moment de la visite. En cas de renseignements complémentaires, veuillez SVP prendre contact avec nos services au 05 53 35 86 33

Le pétitionnaire est informé qu'il peut consulter et télécharger le règlement de service sur le site : <http://www.grandperigueux.fr/Habiter-se-deplacer-agir-pour-l-environnement/Le-contrôle-des-installations-d-assainissement-chez-les-particuliers-SPANC>.

Conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi du 6 janvier 1978, dite "Loi Informatique et Libertés", l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur les données personnelles communiquées, droit qu'il peut exercer en faisant une demande écrite par courrier à la Communauté d'Agglomération le Grand Périgueux.

VOLET 1 : INFORMATIONS GENERALES

> Propriétaire
Madame SEWELL Frances
Adresse : 73 Bornemeadow Road Newport Tf 107NS 99999 SHROPSHIRE ROYAUME-UNI
Tél. / Port. : 0764248470
Courriel : fran-sewell@virgin.net

> Parcelle - Adresse Installation	
Section et Numéro : A0057	Commune : Lacropte
Adresse : L ABYME	

Date du contrôle : 10/12/2021	Technicien : Clément BERLAND
Conditions météo : Temps humide	
> Personne rencontrée	
Type de personne : Propriétaire	Nom : Madame SEWELL Frances

> Avis
Avis de la collectivité : Installation non conforme
Délai en cas de demande de mise en conformité: Pas de délai ou 1 an (si vente)

DERNIER RAPPORT DE VISITE - Précédent contrôle

Nature : **PERIODIQUE**
Date : **19/06/2017**
Conclusion donnée : **Installation non conforme**

>VERIFICATIONS DES MODIFICATIONS INTERVENUES

- Réaménagement du terrain et aux abords de l'installation: **Non**

> CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

- Type d'habitation : **Habitation individuelle**
- Type de résidence (statut d'occupation) : **Logement vacant**
- Occupation de l'immeuble : **Inhabité**
- Année de réalisation de la filière : **2003**
- Nombre de pièces principales : **6**
- Nombre d'équivalent habitant (EH) : **6**

> CARACTERISTIQUES DU TERRAIN**> SITUATION**

- Superficie totale de la propriété : **1010 m²**
- Terrain en zone inondable : **Non**
- Mode d'alimentation en eau potable : **Adduction publique**
- Présence captage eau privé (puits/forage) à proximité ? **Non**
- Terrain mitoyen - Présence captage eau privé (puits/forage)? **Non**

> EAUX PLUVIALES

- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées : **Non**
- Quelle est la destination finale des eaux pluviales ? **Infiltration sur la parcelle**

> ZONE A ENJEUX(conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27 Avril 2012)**Enjeux Sanitaires**

- Installation dans un périmètre de captage public pour un usage domestique dont l'arrêté préfectoral prévoit des prescriptions relatives à l'ANC ? **Non**
- Installation dans une zone identifiée par un profil de baignade ? **Non**

Enjeux Environnementaux

- Installation dans une zone identifiée par un SDAGE démontrant une contamination des masses d'eau par l'ANC [...] ? **Non**

> CONTRAINTES LIEES AU TERRAIN SUR L'INSTALLATION

- Pente du terrain : **de 5 à 10 %**
- Présence d'arbres gênants ? **Non**
- Circulation de véhicule ? **Non**
- Constructions existantes ? **Non**
- Nappe d'eau présente à moins d'un mètre du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) ? **Non**

VOLET 2 : CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION

La totalité des eaux usées domestiques est collectée vers une même filière d'ANC : **Oui**

- Si non, préciser leur destination :

	Eaux vannes (EV) 1	Eaux ménagères (EM) 1
Origine (préciser si nécessaire)	WC	Cuisine Machine à laver Salle De Bain
Collectées vers une filière d'ANC	Oui	Oui
Si non, préciser la destination (puisard, rejet à l'air libre en surface, rejet des eaux par infiltration dans le sol, autre)		

> PRE-TRAITEMENT / TRAITEMENT PRIMAIRE

TP 1 : Fosse toutes eaux

> Bac à graisse

Pas d'existence

> Fosse toutes eaux TP: 1

- Existence d'une fosse ? **Oui**
- Est-elle accessible ? **Accessible**
- Volume (m³): **3**
- Matériau de la fosse : **Béton**
- Est-elle à moins de 10m d'une habitation ? **Oui**
- Présente-t-elle des signes d'altérations ? **Non**
- Présence d'odeurs ? **Non**
- Nature des eaux usées raccordées à la filière : **Ensemble des Eaux Usées**

> SUIVI DE L'ENTRETIEN

	Fosse toutes eaux
Niveau de boues mesuré (%)	Inférieur à 50%
Date dernière vidange/dernier entretien	Non vérifiable
Justificatif de vidange/d'entretien ?	Non

> VENTILATION

> TRAITEMENT SECONDAIRE

TS 1 : INCONNU

> Observations

TS 1 : D'après la déclaration du propriétaire (ancien rapport) il s'agirait d'un puisard avec des pierres pour l'évacuation des eaux prétraitées.

VOLET 3 : CONCLUSION DU SPANC sur le fonctionnement et l'entretien de l'installation

Problèmes constatés sur l'installation diagnostiquée	INSTALLATION SITUÉE EN ZONE A ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX		
	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique <ul style="list-style-type: none"> Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais 		
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire : contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme (cas a) <ul style="list-style-type: none"> Travaux obligatoires sous 4 ans si vente travaux dans un délai de 1 an 		
<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation significativement sous dimensionnée <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation non conforme (cas c)	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes (cas a)	Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré (cas b)
	si vente travaux dans un délai de 1 an	<ul style="list-style-type: none"> Travaux obligatoires sous 4 ans si vente travaux dans un délai de 1 an 	
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation		
<input type="checkbox"/> Installation ne présentant pas de défaut			

EVALUATION DU CONTROLEUR

La maison était inoccupée le jour du contrôle et donc les dispositifs étaient en arrêt.

Le prétraitement

Il n'y a pas de ventilation secondaire en sortie de fosse.

Le dispositif de prétraitement est sous-dimensionné par rapport aux normes en vigueur.

Le traitement

Aucun élément n'a été repéré sur le terrain et le propriétaire ne connaît pas le dispositif de traitement. Cela peut être à l'origine d'une pollution non visible dans le sol.

Les risques

Aucun élément visible ne permet de déterminer un impact sur le milieu, ni un risque sanitaire.

Les travaux obligatoires à réaliser

- Mettre en place un système d'assainissement réglementaire pour l'ensemble des eaux usées.

AVIS DU RESPONSABLE DU SERVICE EN CHARGE DU CONTROLE

L'installation est:

- Absence d'installation
- Installation non conforme - Travaux nécessaires pour mise en conformité
Pas de délai ou 1 an (si vente)
- Recommandations de travaux
- Absence de défaut

La responsable,

du SPANC,

Mallorie CARREAU

P/O Gaëtan CHAUVONT



Le Président

du Conseil d'Exploitation

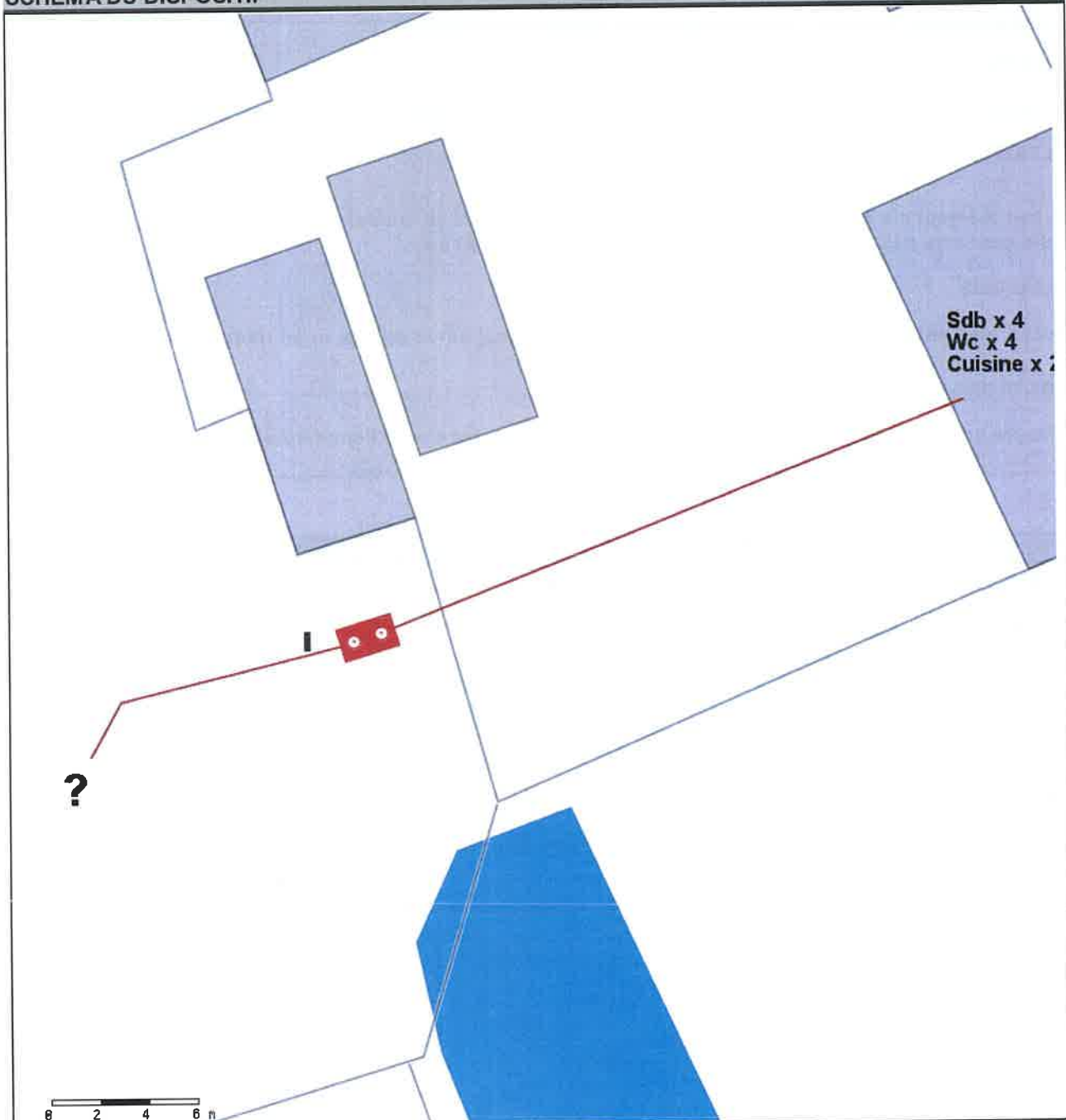
M. Stéphane DOBBELS



Important:

- Comme cela est prévu réglementairement, en cas de vente immobilière, le nouveau propriétaire aura un an à compter de l'achat du bien pour mettre en conformité l'assainissement.
- L'avis et le présent rapport ne peuvent être dissociés.
- Cet avis ne tient compte que des éléments ayant pu être contrôlés lors de la visite.
- Avant d'effectuer tous travaux de réhabilitation de votre installation, un dossier de demande préalable doit être déposé auprès du SPANC de la CAGP pour avis sur le projet. Le formulaire est disponible en mairie, à la CAGP, et sur le site internet de la CAGP : www.grandperiqueux.fr.
- Vous pouvez contacter un technicien du SPANC pour obtenir des conseils au 05.53.35.86.33.

SCHEMA DU DISPOSITIF



- Fosse septique toutes eaux
- Canalisation eaux usées (petit diamètre)
- Ventilation

Remarque: si un objet est barré comme ceci , alors cet ouvrage déclaré est inaccessible



Référence dossier : 24220__A0056_10272 / Commune : Lacropte

Communauté d'Agglomération le Grand Périgueux

10.12.2021



**Demande de Contrôle d'une Installation
d'Assainissement Non Collectif
dans le cadre d'une Transaction Immobilière**

**Important : le compteur d'eau devra être ouvert pour pouvoir réaliser le contrôle.
Tous les ouvrages devront être dégagés et accessibles (faciles à ouvrir le jour du contrôle).**

Adresse de l'installation d'Assainissement Non Collectif :

Commune : 74380 Lacrèpe n° _____ Voie : C. Alysse
Complément d'adresse : _____
Référence(s) cadastrale(s) obligatoires: section A parcelle n° 56

Identité du vendeur (propriétaire) ou gérant de l'indivision (si indivision) :

Mademoiselle Madame Monsieur, Nom/Prénom : Sewell Frances
Adresse complète : 73 Barremendow Road Newport Shropshire TF10 7LV
N° de téléphone où vous êtes joignable : 0764248470

Personne présente sur les lieux lors du contrôle :

Le Propriétaire
 L'Agent Immobilier (indiquer le nom/prénom et adresse de la personne mandatée pour la vente) :
Elaine Caroline Devas Human Immobilier
0673435833
 Autre (indiquer le nom/prénom et adresse de la personne mandatée pour la vente) :

Facturation et envoi du rapport :

Monsieur/Madame : Sewell Frances
Adresse complète : 73 Barremendow Road Newport Shropshire TF10 7LV
Le Grand Périgueux, dans sa démarche écoresponsable, vous propose de recevoir le rapport par mail. Merci de nous indiquer votre adresse mail : fran.sewell@virgin.net
 Je ne possède pas d'adresse mail, je souhaite recevoir le rapport par courrier.

Engagement du vendeur :

Je soussigné(e), Frances Sewell, vendeur ou représentant du vendeur du bien cité ci-dessus demande la réalisation d'un contrôle du dispositif d'assainissement non collectif dans le cadre de la transaction immobilière et atteste avoir pris connaissance du montant du contrôle : **120 € HT**. Le règlement se fera après réception de l'avis de somme à payer par le Trésor Public. Ce contrôle sera effectué seulement si le dernier contrôle de l'installation date de plus de 3 ans à la date de la demande.

Fait à Newport, Shropshire, UK Signature : J. Sewell
Le 3/12/21

La demande de contrôle doit être faite avant la transaction : **attention un délai d'une dizaine de jours est nécessaire pour fixer le rendez-vous du technicien. Le rapport est ensuite transmis sous 2 à 3 semaines après le contrôle.**

Veuillez compléter l'imprimé de demande et nous le renvoyer par tout moyen à votre convenance :
- par mail : service.spaco@grandperigueux.fr
- par courrier : Le Grand Périgueux
Service Assainissement Non Collectif
1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX CEDEX

LE GRAND PERIGUEUX
Courrier arrivé le :
03 DEC. 2021
Service Assainissement
Non - Collectif

